

G5 SAHEL



SECRETARIAT PERMANENT

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES EXPERTS
PRÉPARATOIRE AU CONSEIL DES MINISTRES DU G 5 SAHEL**

N'Djamena, le 18 Novembre 2015



RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DES EXPERTS PRÉPARATOIRE AU CONSEIL DES MINISTRES DU G5 SAHEL

1. Le 18 novembre 2015, s'est tenue à N'DJAMENA, la réunion des Experts préparatoire au Conseil des Ministres du G5 Sahel.
2. La réunion a été organisée dans le cadre de la préparation du 2^{ème} sommet ordinaire des Chefs d'Etat du G5 Sahel.
3. L'objectif principal de cette rencontre est d'examiner les documents soumis à l'adoption du Conseil des Ministres du 19 novembre 2015.
4. La rencontre a enregistré la présence des délégations des pays suivants : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad ainsi que des Partenaires Techniques et financiers (voir liste de présence en annexe).
5. La cérémonie officielle d'ouverture de la réunion a été présidée par **SEM Aziz Mahamat Saleh**, Ministre de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique du Tchad, assurant l'intérim de Madame **Mariam Mahamat Nour**, Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, ministre de tutelle du G5 Sahel, qui, après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue aux délégations, a rappelé les motivations profondes des Chefs d'Etat qui ont créé le G5 Sahel en vue d'apporter une réponse commune aux préoccupations fondamentales du Sahel.
6. Dans cette perspective, les experts, après avoir mis en place un bureau de séance présidé par Monsieur **KEUMAYE INEGONGBA**, Secrétaire Général Adjoint du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale du Tchad, ont adopté l'ordre du jour comportant les points suivants : (i) présentation et amendements du rapport du Secrétaire Permanent pour la période 2014 à 2015, (ii) bilan de l'exercice budgétaire 2015, (iii) Examen et amendements du Plan d'Action Régional 2016 (iv), Examen du projet de budget 2016, (v) échanges sur le processus de formulation de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité du G5 Sahel (SDSG5S) (vi) échanges sur le processus d'actualisation du Programme d'Investissements Prioritaire (PIP) 2015-2017, (vii) point sur l'installation du G5S par pays, (viii) présentation du Collège Sahélien de Sécurité (CSS), (ix) présentation du Centre Sahélien d'Analyse des Menaces et d'Alerte Précoce (CSAMAP), (x) et le lancement du site web.

7. Les Experts, après avoir félicité le Secrétariat Permanent pour le travail réalisé en une année, ont marqué leur accord pour la transmission du rapport au Conseil des ministres en vue de son adoption.
8. Sous réserve de la prise en compte des observations de forme, les Experts ont convenu de la transmission du rapport sur le budget 2015 pour l'adoption du Conseil des ministres du G5 Sahel.
9. Suite aux échanges sur le projet de plan d'action 2016 proposé par le Secrétariat Permanent, il a été relevé la difficulté d'évaluation du plan qui manque de référentiel temporaire, d'indicateurs et de budgétisation.
10. Il a donc été demandé au Secrétariat Permanent de reprendre le document en le déclinant en actions prioritaires fixant les orientations majeures pour l'élaboration future d'un plan plus détaillé.
11. Sur le projet de budget de fonctionnement 2016, au regard de l'avancement du processus d'adoption des lois de finances des différents Etats membres, il a été convenu de maintenir le montant des contributions à 400 millions de francs CFA par Etat.
12. Les Experts ont invité le Secrétariat Permanent à se conformer aux dispositions de l'accord de siège relatives aux exonérations d'impôts concernant les salaires, traitements et émoluments versés au personnel expatrié.
13. Les Experts acceptent que le projet de budget 2016 soit soumis au Conseil des ministres pour examen et adoption, sous réserve qu'il prenne en compte les différents aménagements et suggestions suscités lors des échanges.
14. Concernant la finalisation de la Stratégie de Développement et de Sécurité du G5 Sahel (SDSG5S), il a été demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, notamment le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, de procéder à l'examen du document de projet existant, en vue de l'organisation au premier trimestre de l'année 2016 d'un atelier régional de validation.
15. Pour la révision du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), il a été convenu que, sur la base d'une note d'orientation du Secrétariat Permanent, chaque Etat propose ses amendements en vue de sa finalisation.
16. En ce qui concerne le Collège Sahélien de Sécurité (CSS), les Experts ont demandé au Secrétariat Permanent de poursuivre la réflexion sur son mode de fonctionnement.

17. S'agissant du Centre Sahélien d'Analyses des Menaces et d'Alerte Précoce (CSAMAP), les Experts ont souhaité que la réflexion se poursuive avec les spécialistes de la question en vue de préciser l'opportunité de sa création au regard de l'existence de centres similaires dans la région.
18. Après avoir fait le point sur la mise en place du G5 Sahel au niveau des pays, il a été révélé que le processus est suffisamment avancé. Cependant, les pays qui ne l'ont pas encore fait ont été invités à accélérer la création des Comités Nationaux de Coordination (CNC).
19. Les Experts ont félicité le Secrétariat Permanent pour la mise en ligne du site web (www.g5sahel.org) et ont manifesté un grand intérêt pour son animation.
20. En divers, les Experts ont suggéré d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des ministres : (i) la révision de la Convention (à la demande du Tchad) en vue de revoir la composition du Conseil des ministres pour y intégrer les ministres en charge des affaires étrangères, de la fixation de la durée de la présidence en exercice, de la définition d'un statut d'observateurs ; (ii) le projet de note relative à la suppression des visas d'entrée dans l'espace G5 Sahel ; (iii) le projet de note relative à la desserte aérienne.

Fait à N'DJAMENA, le 18 novembre 2015

Le Comité des Experts